

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014

Le jeudi vingt-huit août deux mille quatorze, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Messieurs GAUTHERON Daniel, BONNIN Patrick, LANDRY Daniel et Mesdames BONNY Florence, RICHARD Rolande, **Adjoint au maire**.

Mesdames BENOIT Jeanine, BOUDY Nathalie, COHEN Sylvie, DEFREL Nadine, OFFREDO-LESCARE Béatrice, SAVE Laëtitia et Messieurs DERAMEZ Pascal, LOUISE DIT MAUGER Philippe, MONGAULT Patrick, MORESTIN Christian, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame LOPES COSTA Alexandra, Messieurs MARSAULE Patrick et WEXSTEEN David, **Conseillers municipaux**.

EGALEMENT PRÉSENTE : Mme DHERMONS Delphine, **Directrice Générale des Services Communaux**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe LOUISE DIT MAUGER.

1) MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA PIÈCE DE LA TOUR

Monsieur Dominique RODRIGUEZ rappelle en premier lieu, qu'à travers la signature du PUP (Projet Urbain Partenarial) ces travaux resteront à la charge du promoteur CAPELLI. Ensuite, il présente le marché passé en procédure adaptée pour l'aménagement du chemin de la Pièce de la Tour (réseau et voirie) et notamment les prestations et la procédure de consultation (annonce publiée le 04/07/2014). L'analyse des offres reçues, effectuée par le maître d'œuvre, est ensuite détaillée au vu des prix et de la qualité des prestations.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'aménagement du chemin de la Pièce de la Tour avec la société COLAS pour un montant de 280 000,00 € HT.

2) EMPRUNT DE 150 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN (Construction d'équipements sportifs)

Monsieur le Maire expose l'objet de l'emprunt d'un montant de 150 000 € auprès de la Caisse des Dépôts : acquisition d'un terrain situé rue de la plaine afin de permettre la construction d'un terrain de football, d'un vestiaire ainsi que d'une salle polyvalente.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ informe l'assemblée que cet emprunt n'est pas une nécessité en terme budgétaire mais qu'il permettra de rembourser par anticipation un autre emprunt dont le taux d'intérêt est très supérieur.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques du prêt accordé :

Montant	150 000 €
Commission d'instruction	90 €
TEG 1	2,24 %
Phase d'amortissement	
Durée	20 ans
Index 2	Livret A
Marge fixe sur index	1 %
Taux d'intérêt	Livret A + 1 %
Périodicité	Semestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)
Modalité de révision	SR
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat à conclure avec la Caisse des Dépôts pour un emprunt d'un montant de 150 000 € et d'une durée de 20 ans.

3) CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Une étude montrant l'impact de la réforme des nouveaux rythmes scolaires sur le volume horaire des services municipaux est présentée.

Par ailleurs, il est rappelé à l'assemblée qu'un agent du service « entretien des locaux » a été placé en disponibilité d'office pour raison de santé pour une période d'un an renouvelable.

Enfin, le dispositif du CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'accompagnement vers l'emploi) est détaillé.

Après débat et analyse du tableau des effectifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- *La création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe l'un pour une durée de 20h et l'autre d'une durée de 20h30 et ce à compter du 02 septembre 2014,*
- *La création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2014.*

4) BAUX COMMUNAUX

a) BAIL DE LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL A UN AGENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux logements de 80 m² annexes aux ateliers municipaux sis rue du Stade ont été construits. L'un de ces appartements a été alloué à un agent des services techniques pour un loyer de 150 € par mois. Cette attribution a été faite suite aux astreintes de cet agent.

b) AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE : LOCATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Le bail commercial des locaux de la boulangerie sis 3 rue de la Plaine à PRESLES-EN-BRIE entre la commune et l'E.U.R.L LA FOURNÉE PRESLOISE, représentée par Monsieur Romuald RENAULT a été signé en date du 10 mai 2013,

Tenant compte de la création des deux logements annexes aux ateliers municipaux sis rue du Stade et de la demande d'attribution de Monsieur Romuald RENAULT, d'un logement qui pourrait dans le cadre de ses activités faire office de logement de fonction,

Monsieur Dominique RODRIGUEZ présente le projet de bail de location d'un logement de fonction sis 12 Ter rue du Stade à destination de l'E.U.R.L. LA FOURNÉE PRESLOISE, représentée par Monsieur Romuald RENAULT et propose de fixer le montant du loyer à 700 € par mois.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- *d'attribuer le logement de fonction cité ci-dessus à l'E.U.R.L LA FOURNÉE PRESLOISE, représentée par Monsieur Romuald RENAULT en contrepartie du versement d'un loyer mensuel de 700 € et ce à compter du 1^{er} septembre 2014,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail commercial de la boulangerie s'y afférant.*

5) SIAEP : ADHESION DES COMMUNES DE LA « BRIE CENTRALE » ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick BONNIN, 1^{er} Vice-Président du SIAEP, rappelant notamment les éléments suivants :

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie, actuellement composé des communes de Courquetaine, Gretz-Armainvilliers, Liverdy-en-Brie, Presles-en-Brie et Tournan-en-Brie, dispose de la compétence en production et mise à disposition d'eau potable.

Quinze communes et deux SIAEP ci-dessous mentionnés souhaitent adhérer au SIAEP de la région de Tournan-en-Brie et transférer la compétence « transport » et éventuellement « stockage » au Syndicat :

- Châtres,
- Fontenay-Trésigny,
- Rozay-en-Brie,
- Voinsles,
- Vaudois-en-Brie,
- Bernay-Vilbert,
- Courpalay,
- La Chapelle Iger,
- Quiers,
- Aubepierre-Ozouer-le-Repos,
- Mortcerf,
- Courtomer,
- Luminy-Nesles-Ormaux,
- Hautefeuille,
- Chaumes-en-Brie,
- SIAEP de Beauvoir Argentières,
- SIAEP de la Houssaye-en-Brie.

L'adhésion de ces collectivités au SIAEP de la région de Tournan suppose l'approbation de nouveaux statuts du syndicat le transformant en syndicat mixte à la carte et en en modifiant la représentativité. Cette dernière accorde plus de voix aux membres initiateurs du SIAEP de Tournan-en-Brie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- ***d'approuver l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie des 15 communes et des deux SIAEP suivants :***
 - ***Châtres,***
 - ***Fontenay-Trésigny,***
 - ***Rozay-en-Brie,***
 - ***Voinsles,***
 - ***Vaudois-en-Brie,***
 - ***Bernay-Vilbert,***
 - ***Courpalay,***
 - ***La Chapelle Iger,***
 - ***Quiers,***
 - ***Aubepierre-Ozouer-le-Repos,***
 - ***Mortcerf,***
 - ***Courtomer,***
 - ***Luminy-Nesles-Ormaux,***
 - ***Hautefeuille,***
 - ***Chaumes-en-Brie,***
 - ***SIAEP de Beauvoir Argentières,***
 - ***SIAEP de la Houssaye-en-Brie.***

- ***d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie et la transformation du Syndicat en syndicat mixte à la carte,***

- ***d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les démarches inhérentes au processus d'adhésion de ces nouvelles collectivités et à l'élargissement du périmètre du Syndicat.***

6) SyAGE : ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU RU D'YVRON (SMRY)

Madame Nathalie BOUDY indique que durant la réunion du Comité Syndical du SyAGE, réuni le 24 juin 2014, l'assemblée délibérante a approuvé l'adhésion à la compétence « mise en œuvre du SAGE » du SMRY et la modification des statuts du SyAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la nouvelle collectivité suivante : le SMRY (Syndicat Mixte du Ru d'Yvron) à la compétence « mise en œuvre du SAGE » du SyAGE et les nouveaux statuts induits par cette adhésion.

7) RAPPORT ANNUEL SIAEP

Monsieur BONNIN présente le rapport annuel du SIAEP et informe les membres du conseil municipal de sa mise à disposition pour le consulter en Mairie.

8) QUESTIONS DIVERSES

- a) **CONTRAT DE PRESTATION INFORMATIQUE** : Monsieur Dominique RODRIGUEZ présente à l'assemblée le projet de contrat avec la société INFOPROX pour la maintenance des postes et du réseau informatique de la mairie et de la médiathèque.

- b) PROLOGIS : Monsieur Dominique RODRIGUEZ informe le Conseil Municipal que le client pressenti par Prologis est un grand groupe français qui souhaiterait une livraison en juin 2015. Les décisions finales devraient être prises au cours de la semaine 36.
- c) 20 ANS DE L'ECOLE MAURICE ANDRÉ : Monsieur Dominique RODRIGUEZ revient sur la belle fête et le beau concert donnés à l'occasion des 20 ans de l'école. Il précise que Nicolas et Béatrice André (enfants de Monsieur ANDRÉ) ont été très touchés par l'organisation de cet événement. Madame Béatrice OFFREDO-LESCARE ajoute que la kermesse qui s'est déroulée le même jour a permis de récolter près de 2200 € pour les écoles.
- d) BULLETIN MUNICIPAL : Madame Rolande RICHARD donne la date de distribution du bulletin qui a été fixée en semaine 36. Les deux gros dossiers abordés sont les 20 ans de l'école et les nouveaux rythmes scolaires. Une nouvelle maquette est en cours d'élaboration pour un effet espéré plus moderne.
- e) ÉVÉNEMENTS DU 6 SEPTEMBRE : Monsieur Daniel GAUTHERON rappelle l'organisation du forum des associations de 14h à 18h et Madame Florence BONNY, l'accueil des nouveaux nés et des médaillés du travail à 11h.
- f) FOYER RURAL : Madame Jeanine BENOIT annonce la reprise des rendez-vous hebdomadaires.
- g) VENTE DES PARCELLES : Monsieur Patrick BONNIN annonce que sur les 4 parcelles de 500 m² qui avaient été mises en vente par la commune, à ce jour 3 ont fait l'objet d'un compromis de vente. Quant à la signature de la 4^{ème} parcelle, elle est programmée le vendredi 05 septembre prochain (150 000 €/la parcelle constructible).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.